

# Un bilan de l'année 2022 inquiétant ...et déjà la sonnette d'alarme pour 2023 !

MA STRASBOURG

30/01/2022

## **L'UFAP UNSa Justice fait un bilan rapide de 2022 des saisies et tire dès à présent la sonnette d'alarme pour 2023 !**

La maison d'arrêt de Strasbourg, comme beaucoup d'établissements pénitentiaires, fait face à de nombreuses projections.

**En 2022, plus de 6 kg de produits stupéfiants, plus de 70 téléphones, ont été stoppés par les filets antiprojections.**

*Les spécialistes des statistiques diront que ces saisies représentent 10% de ce qui est projeté. Une démonstration de l'ampleur du problème...*

**Il faut additionner à ces chiffres, plus d'une centaine de téléphones découverts en cellule et plus de 1 kg de produits stupéfiants...**

A la fin de l'année 2022, les produits illicites ou interdits arrivaient même directement aux fenêtres des cellules par drones... Trois ont été récemment récupérés sur l'établissement (pannes de batterie ou bloqués dans les filets anti-hélicoptères). **Certains de ces drones valent plus de 2000 euros/pièce ! Le business doit être juteux !!!**

L'UFAP UNSa Justice de la Maison d'arrêt de Strasbourg exige l'installation de brouilleurs de téléphones portables. Une promesse faite et non tenue depuis des années par l'administration.

L'UFAP UNSa Justice rappelle l'administration à ses obligations concernant les portables et par ailleurs, exige l'installation de brouilleurs spécifiques contre les drones.

L'UFAP UNSa Justice le réaffirme, c'est bien à l'administration de trouver des moyens nécessaires pour l'exercice de nos missions. Ces missions régaliennes de maintien de l'ordre et de sécurité publique, de fonctionnement des établissements pénitentiaires, de protection des Personnels, et des personnes dont nous avons la charge : intervenants comme usagers, ne peuvent plus souffrir de manque de moyens !

Pour l'UFAP UNSa Justice Il est hors de question de sacrifier les Personnels et encore moins de les accabler... La sécurité n'a pas de prix !

***L'évaluation et la prévention des risques sont des prérogatives dont les Chefs de service ont pleinement la charge !***

***En cas de manquement, c'est bien LEUR responsabilité qui peut être engagée !***

Le bureau local